



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents**: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

**Étaient absents excusés** : Mme VAN PEVENAGE et M. DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024\_10\_29\_D06

**OBJET : MARCHE PUBLIC – EXTENSION DE L'ÉCOLE – AVENANT N°1 – LOT 5**

**Rapporteur** : Eric Brayelle

La Commune de Saint-Martin-de-Hinx a entrepris l'extension de notre école communale, afin de répondre aux effectifs croissants d'élèves.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 2022\_02\_15\_D07 et n° 2022\_03\_22\_D7 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'extension de l'école communale,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023\_12\_19\_D12 relative à la signature des marchés pour les travaux d'extension de l'école communale,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offre du 10/10/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la Commune,



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR 0 CONTRE 0  
ABSTENTION, DÉCIDE :**

- **De conclure un avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de : extension de l'école communale :**
  - **Lot n° 5 : menuiseries intérieures**
  - **Attributaire : MENUISERIE DELMON  
ZONE ARTISANALE DU BASTA  
215 ROUTE DU BASTA  
40990 ST VINCENT DE PAUL**
  - **Montant du marché initial : 10 546,80 € H.T.**
  - **Avenant n°1 : - 440,00 € H.T.**
  - **Nouveau montant du marché : 10 106,80 € H.T.**
  - **Objet de l'avenant :**
    - **Détalonnage des portes des sanitaires,**
    - **organigramme**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.**

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



**Alexandre LAPEGUE,**

**le secrétaire de séance,**



**Jean-Philippe BENESE.**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N°01 <sup>1</sup>

**EXE10**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX  
17 ALLEE DU LAVOIR  
40390 SAINT-MARTIN-DE-HINX  
Tél : 05 59 56 30 02  
Mail : mairie@saintmartindehinx.fr

### B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

MENUISERIE DELMON SAS  
Zone Artisanale du Basta  
215, route du Basta  
40990 ST VINCENT DE PAUL  
Siret : 390 529 774 00023  
Tél. : 05 58 89 97 43  
Mail : delmon.menuiserie@orange.fr

### C - Objet du marché public

#### ■ Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

#### EXTENSION DE L'ECOLE

LOT N°05 : MENUISERIES INTERIEURES

- Date de la notification du marché public : 13 /03/2024
- Durée d'exécution du marché public : 6 mois.
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT: 10 546,80 € HT
  - Montant TTC: 12 656,16 € TTC

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Objet de l'avenant****■ Modifications introduites par le présent avenant**

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

DEVIS n° 240906727MA

- Détalonnage des portes des sanitaires :	- 40,00 € HT
- Organigramme :	- 400,00 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>- 440,00 € HT</b>

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 440,00 € HT
- Montant TTC - 528,00 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : -4 17%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 106,80 € HT
- Montant TTC : 12 128,16 € TTC

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. DEMOND Philippe Gérant	A Stn. Paul. 26/09/24.	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SAINT-MARTIN-DE-HINX , le

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

26/09/2024 15:38

Messenger Pro

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 040-214002727-20241029-2024\_10\_29\_D06-DE



Date de mise à jour 01/04/2019

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 040-214002727-20241029-2024\_10\_29\_D06-DE

